

ANSD

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE
ET DE LA DEMOGRAPHIE

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL EN 2014



AOÛT 2017

Directeur Général, Directeur de publication	Aboubacar Sédikh BEYE
Directeur Général Adjoint	Babacar NDIR
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale (DSECN)	Mbaye FAYE
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales (DSDS)	Papa Ibrahima Silmang SENE
Directeur du Management de l'Information Statistique (DMIS)	Mamadou NIANG
Directeur de l'Administration Générale et des Ressources Humaines (DAGRH)	Djibril Oumar LY
Chef de la Cellule de Programmation, d'Harmonisation, de Coordination Statistique et de Coopération Internationale	Mam Siga NDIAYE
Agent Comptable Particulier (ACP)	Yatma FALL

COMITE DE LECTURE ET DE CORRECTION

Seckène SENE, Oumar DIOP, Amadou FALL DIOUF, Mamadou BAH, Jean Rodrigue MALOU, Mamadou DIENG, El Hadji Malick GUEYE, Alain François DIATTA, Mady DANSOKHO, Abdoulaye M. TALL, Ndeye Aida FAYE, Mamadou AMOUZOU, Ndeye Binta DIEME, Awa CISSOKHO, Momath CISSE, Bintou DIACK, Nalar K. Serge MANEL, Atoumane FALL, Adjibou Oppa BARRY, Ramlatou DIALLO.

COMITE DE REDACTION

0. PRESENTATION DU PAYS	Djiby DIOP
1. DEMOGRAPHIE	Mahmouth DIOUF
2. MIGRATION	Awa CISSOKO & Ndèye Lala TRAVARE
3. EDUCATION	Adjibou Oppa BARRY
4. EMPLOI	Nalar K. Serge MANEL & Jean Rodrigue MALOU
5. SANTE	Atoumane FALL
6. JUSTICE	Jean Pierre Diamane BAHOM & Maguette SARR
7. ASSISTANCE SOCIALE	Ndèye Aida FAYE
8. EAU ET ASSAINISSEMENT	Mamadou AMOUZOU
9. AGRICULTURE	Mamadou Diang BAH
10. ENVIRONNEMENT	Mamadou Diang BAH
11. ELEVAGE	Amadou Racine DIA
12. PECHE MARITIME	Mouhamadou B. DIOUF & Wouddou DEME
13. TRANSPORT	Fahd NDIAYE & Jean Paul DIAGNE
14. BTP	Fahd NDIAYE
15. PRODUCTION INDUSTRIELLE	Mamadou WONE
16. INSTITUTIONS FINANCIERES	Malick DIOP
17. COMMERCE EXTERIEUR	El Hadj Oumar SENHOR
18. COMPTES ECONOMIQUES	Mamadou DAFPE, Hamady DIALLO & Madiaw DIBO
19. PRIX A LA CONSOMMATION	El Hadji Malick CISSE et Baba NDIAYE
20. FINANCES PUBLIQUES	Madiaw DIBO

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rocade Fann Bel-air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn

Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

ISSN 0850-1491

Introduction

Parmi les objectifs des gouvernements de plusieurs pays, il apparaît l'atteinte des résultats économiques pour améliorer le cadre de vie et le bien-être des populations. Le levier sur lequel s'appuient les décideurs est la politique économique. Au sein des Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), l'instrument par excellence pour définir la politique économique des gouvernements demeure la gestion budgétaire. C'est pourquoi, les autorités du Sénégal et leurs partenaires s'intéressent particulièrement à la gestion budgétaire dans tout son processus : de l'élaboration à l'exécution. La gestion budgétaire doit permettre d'optimiser le recouvrement des ressources pour financer les dépenses sans nuire à la bonne marche de l'activité économique. Elle doit également permettre de veiller à la soutenabilité des engagements de l'Etat.

En 2014, la gestion budgétaire du Sénégal est caractérisée par un renforcement de la mobilisation des ressources et une reprise des projets dans certains secteurs, en particulier l'éducation, la santé et les télécommunications.

Le déficit budgétaire global s'est amélioré de 16,4 milliards FCFA en 2014 pour s'établir à 391,7 milliards FCFA contre 400,4 milliards en 2013. Rapporté au PIB, il est ressorti à 5,2% en 2014 contre 5,5% en 2013. Cette amélioration est sous l'effet de l'augmentation plus importante des recettes budgétaires totales (y compris dons) que des dépenses totales et prêts nets.

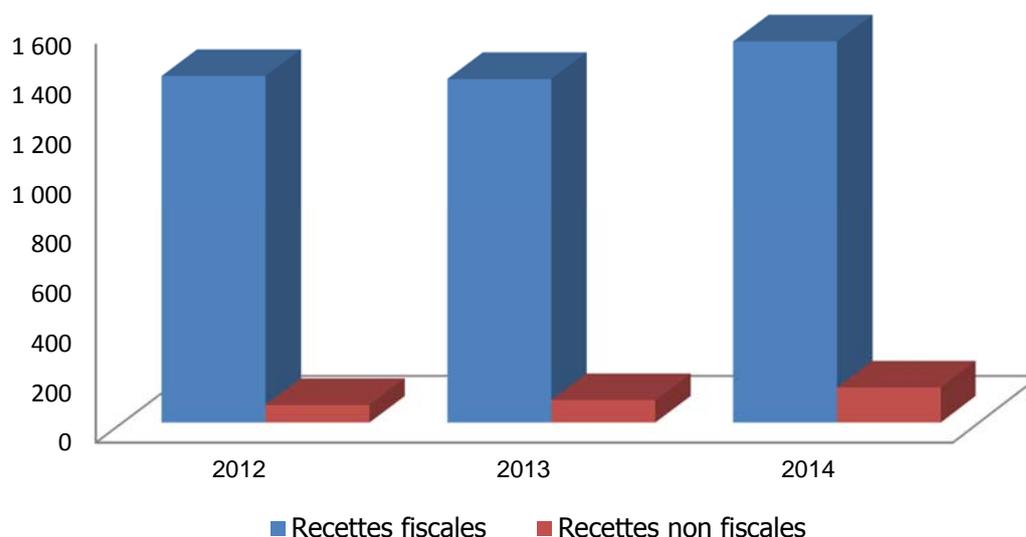
XX.1. LES RECETTES BUDGETAIRES ET DONS

A la suite de la baisse de 0,7% en 2013, les recettes budgétaires et dons se sont renforcés en 2014 pour atteindre 1927,0 milliards FCFA contre 1659,0 milliards FCFA l'année précédente, soit une hausse de 16,2%. Cette performance est imputable aussi bien aux recettes budgétaires qu'aux dons qui se sont rehaussés en 2014.

XX.1.1. LES RECETTES BUDGETAIRES⁵⁰

En 2014, les recettes budgétaires (y compris FSE) de l'Etat se sont établies à 1673,5 milliards FCFA contre 1471,4 milliards en 2013, soit un accroissement de 13,7%. Cette hausse est à la fois imputable aux recettes fiscales et aux recettes non fiscales qui ont respectivement enregistré des hausses de 10,9% et 56,4%.

Graphique XX-1 : Evolution des recettes budgétaires (milliards FCFA)



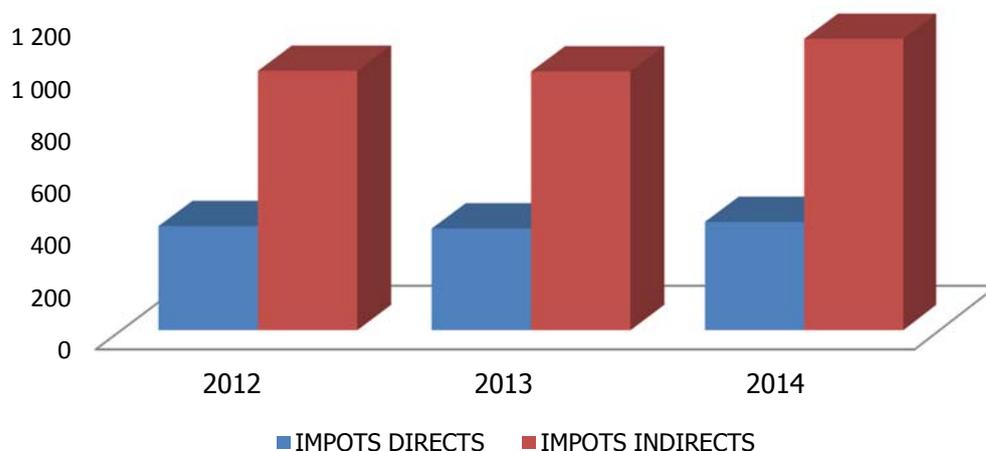
Source : DGCPT, TOFE, mai 2015

XX.1.1.1. Les recettes fiscales

Les recettes fiscales se sont accrues en 2014, après leur repli de 0,8% en 2013, se chiffrant à 1532,3 milliards FCFA contre 1381,2 milliards FCFA en 2013. Cette progression est directement liée à la bonne tenue de ses différentes composantes : FSE (29,7%), impôts indirects (hors FSE) (12,0%) et impôts directs (6,5%).

⁵⁰ Le tableau 19.2 de l'annexe présente la décomposition détaillée des recettes budgétaires.

Graphique XX-2 : Répartition des recettes fiscales (en milliards FCFA)

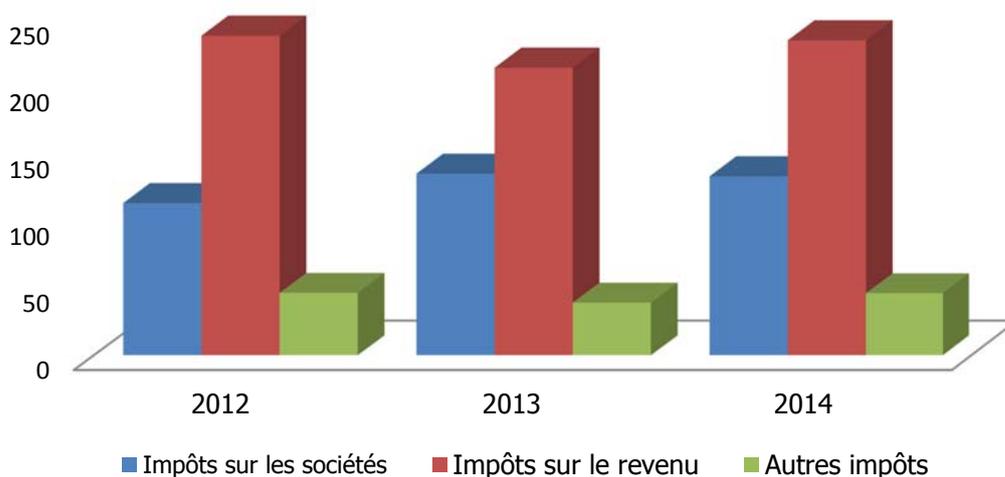


Source : DGCP, TOFE, mai 2015

a) Les impôts directs

Les impôts directs se sont chiffrés à 415,4 milliards FCFA contre 389,9 milliards FCFA en 2013, soit une hausse de 6,5%. Cette amélioration est imputable à l'impôt sur le revenu (9,5%) et aux autres impôts directs, notamment l'IRVM/IRCM (27,4%). Toutefois, la progression est atténuée par la baisse de l'impôt sur les sociétés (-1,4%).

Graphique XX-3 : Evolution des impôts directs (en milliards FCFA)

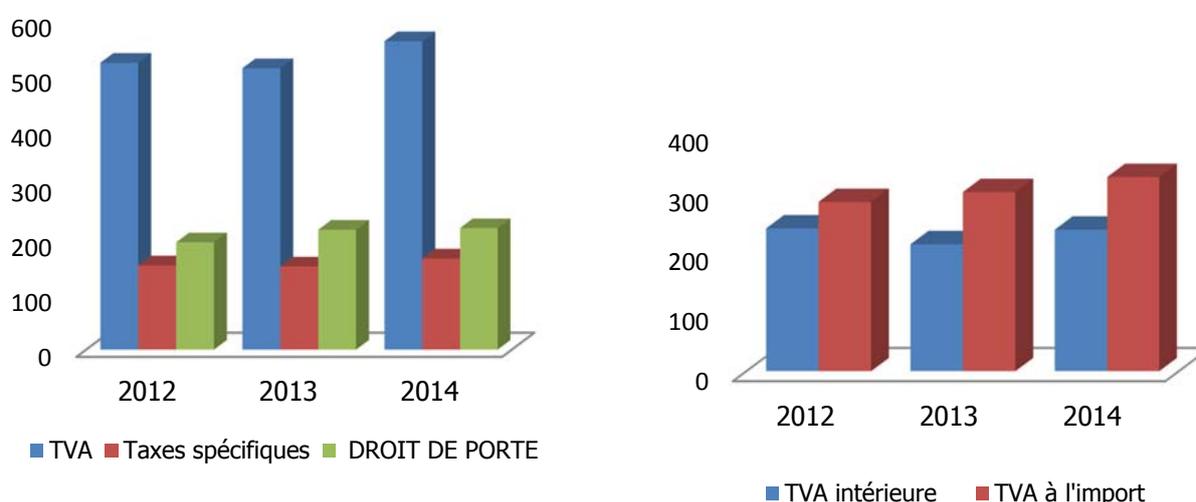


Source : DGCP, TOFE, mai 2015

b) Les impôts indirects

Constituant 72,9% des recettes fiscales, les impôts indirects recouvrés en 2014 se sont élevés à 1116,9 milliards FCFA contre 991,2 milliards FCFA en 2013, soit une hausse de 12,7%. Cette performance est en liaison avec le relèvement du « Fonds de soutien à l'importation des produits pétroliers » (FSIPP) (222,7%), de la reprise du FSE (29,7%), de celle des taxes sur biens et services (9,6%) et l'accroissement des droits d'enregistrements et de timbres (8,5%). Le redressement des taxes sur biens et services découle de la reprise de la taxe spécifique pétrole hors Taxe sur les Usagers de la Route (10,9%), de la TVA intérieure hors pétrole (8,6%) et de la taxe sur la consommation hors pétrole (9,6%).

Graphique XX-4 : Evolution des impôts indirects (en milliards FCFA)



Source : DGCP, TOFE, mai 2015

Les droits d'enregistrement et les droits de timbre ont augmenté en 2014. Les premiers ont connu une reprise de 8,2% pour atteindre 39,6 milliards FCFA contre 36,6 milliards FCFA en 2013. Les droits de timbre, quant à eux, ont connu une hausse de 9,1% et se sont élevés à 16,8 milliards FCFA en 2014.

En outre, le « Fonds de Sécurisation des Importations des Produits Pétroliers » (FSIPP) a plus que triplé, passant de 19,4 milliards FCFA en 2013 à 62,6 milliards FCFA en 2014.

XX.1.1.2. Les recettes non fiscales

Les recettes non fiscales recouvrées en 2014 se sont élevées à 141,2 milliards FCFA contre 90,3 milliards FCFA en 2013, soit une hausse de 56,4% induite par l'augmentation substantielle des autres recettes non fiscales (59,9 milliards FCFA en 2014 contre 1,5 milliards FCFA en 2013). Celle-ci est essentiellement portée par les ressources Mittal⁵¹ qui se sont établies à 49 milliards FCFA. En revanche, la baisse des revenus du domaine (-2,8%) et la décélération de l'évolution des dividendes et produits financiers (29,3% contre 42,2% en 2013) ont atténué l'accroissement des recettes non fiscales.

XX.1.2. LES DON

Après le repli de 9,1% en 2013, les dons ont enregistré une hausse de 35,2% en 2014 pour atteindre 253,5 milliards FCFA. Cette progression est imputable à l'accroissement des dons budgétaires et à l'augmentation des dons en capital. En effet, les dons budgétaires ont progressé de 103,1% pour se chiffrer à 40,3 milliards FCFA contre 19,8 milliards FCFA en 2013. Quant aux dons en capital, ils sont évalués à 213,2 milliards FCFA en 2014, après 167,7 milliards FCFA un an plus tôt, soit une hausse de 27,1%.

XX.2. LES DEPENSES BUDGETAIRES

Les dépenses totales et prêts nets se sont chiffrés à 2318,7 milliards FCFA en 2014 contre 2059,0 milliards FCFA en 2013, soit un accroissement de 12,6%. Cette augmentation est tirée par celle des dépenses courantes et en capital.

XX.2.1. LES DEPENSES COURANTES

Les dépenses courantes sont ressorties à 1409,3 milliards FCFA contre 1262,8 milliards FCFA en 2013, soit une progression de 11,6%. Cette augmentation résulte de la hausse des intérêts sur la dette publique, des traitements et salaires et des autres dépenses courantes.

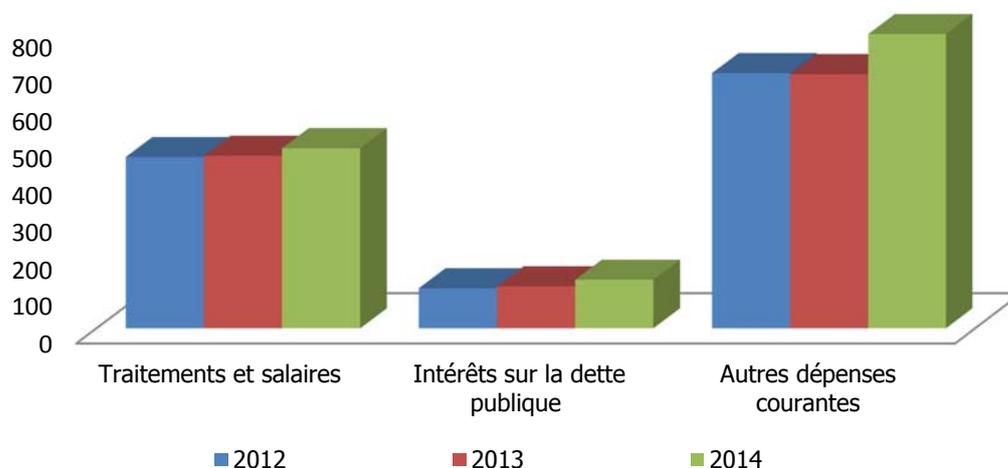
Ces dernières ont progressé de 15,8% sous l'impulsion des « dépenses de fournitures, d'entretien et autres » qui ont augmenté de 41,2%, atteignant 443,0 milliards FCFA en 2014 contre 313,6 milliards FCFA un an plus tôt. La hausse des autres dépenses courantes est cependant atténuée par les transferts et subventions qui ont régressé de 5,7% pour retomber à 349,9 milliards FCFA, après 371,2 milliards FCFA en 2013.

⁵¹Ressources issues du « bras de fer » opposant l'Etat sénégalais au groupe indien de la sidérurgie, Acelor Mittal.

Par ailleurs, les intérêts sur la dette publique ont atteint 131,0 milliards FCFA contre 113,2 milliards FCFA en 2013, soit une augmentation de 15,7%. Cette hausse résulte de celle des intérêts payés sur la dette intérieure (18,2%) et extérieure (13,2%).

En outre, les charges du personnel ont également progressé de 4,5% pour atteindre 485,4 milliards FCFA contre 464,7 milliards FCFA en 2013.

Graphique XX-5 : Evolution des différents types de dépenses courantes (milliards FCFA)



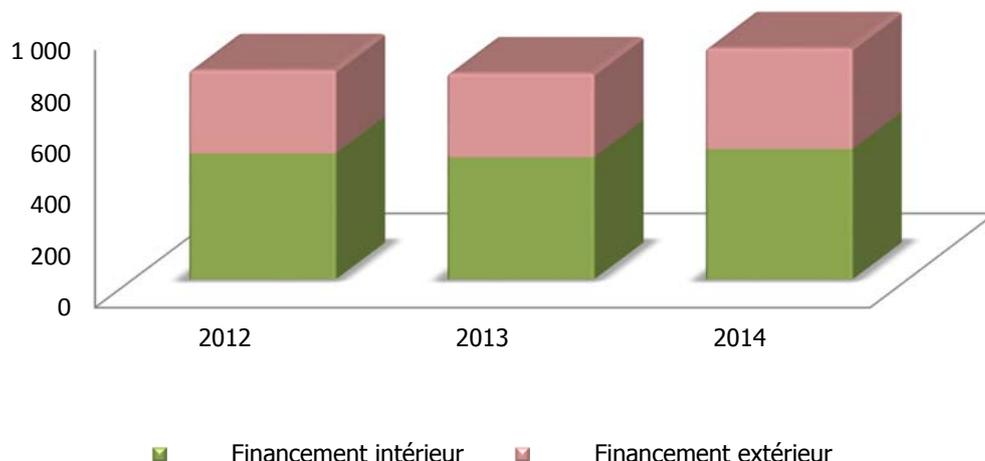
Source : DGCP, TOFE, mai 2015

XX.2.2. LES DEPENSES EN CAPITAL

Après la baisse de 1,5% en 2013, les dépenses en capital se sont établies à 899,1 milliards FCFA en 2014 contre 801,3 milliards FCFA un an auparavant, soit une hausse de 12,2%. Cette progression est expliquée par la reprise des dépenses en capital sur ressources internes qui ont atteint 508,3 milliards FCFA en 2014 contre 477,3 milliards FCFA en 2013, soit une augmentation de 6,5%. Celle-ci résulte principalement de la construction du Centre de Conférence International Abdou DIOUF et des projets dans les secteurs de l'éducation et de l'assainissement.

La hausse des dépenses en capital découle également de l'accroissement de celles sur ressources extérieures qui se sont élevées à 390,9 milliards FCFA durant l'année sous revue ; soit un accroissement de 20,6%. La progression des dépenses en capital sur ressources externes est tirée par les investissements réalisés dans les secteurs des routes, de l'éducation et de la santé. L'évolution des investissements dans le secteur routier s'explique notamment par le prolongement de l'autoroute à péage et la réhabilitation des routes (Richard Toll-Ndioum/Ziguinchor-Vélingara).

Graphique XX-6 : Structure des dépenses en capital (milliards FCFA)



Source : DGCPT, TOFE, mai 2015

XX.3. LE FINANCEMENT DU DEFICIT BUDGETAIRE⁵²

Le solde budgétaire global de l'Administration Centrale et des entités non financières publiques est déficitaire de 384,0 milliards FCFA en 2014. Le financement de ce déficit est effectué sur ressources extérieures.

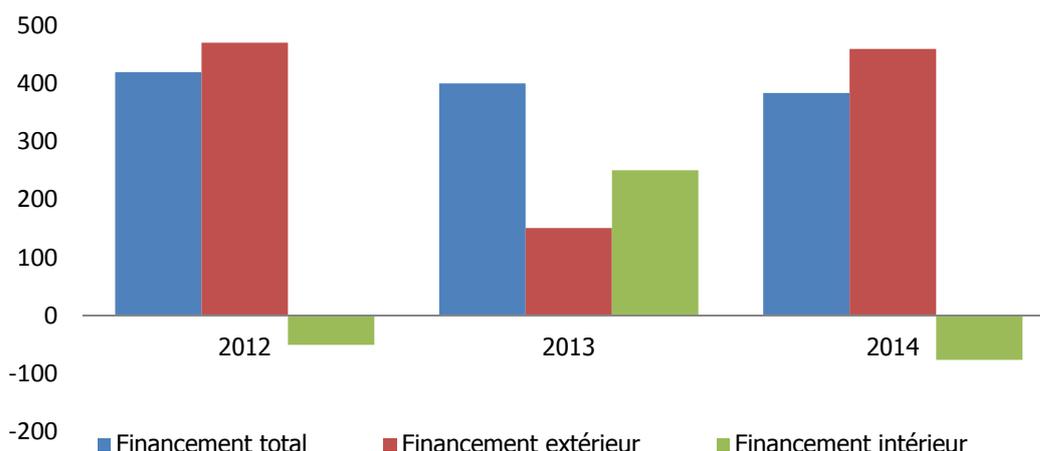
Les financements sur ressources extérieures nets des amortissements sont ressortis à 459,9 milliards FCFA en 2014, contre 151,0 milliards FCFA en 2013. Cette augmentation est essentiellement liée aux émissions de bons de trésor et aux prêts projets qui se sont accrus respectivement de 37,9 milliards FCFA et 18,7 milliards FCFA.

En revanche, l'Etat s'est désengagé de 76,5 milliards FCFA vis-à-vis des créanciers résidents. Ce désengagement est imputable au remboursement du financement non bancaire de 163,4 milliards FCFA. Toutefois, il est limité par l'augmentation de 86,9 milliards FCFA des engagements auprès du système bancaire.

Le niveau d'endettement vis-à-vis du système bancaire est tiré par le volume des engagements auprès des banques commerciales à concurrence de 255,7 milliards FCFA dont 209,5 milliards pour les concours. Cependant, l'amortissement des financements contractés auprès de la BCEAO a permis de restreindre le niveau d'emprunt.

⁵² Cf. tableau 19.9 de l'annexe.

Graphique XX-7 : Structure du financement du déficit budgétaire (en milliards FCFA)



Source : DGCPT, TOFE, mai 2015

XX.4. PRINCIPAUX INDICATEURS DE LA GESTION BUDGETAIRE

Le déficit budgétaire global de l'Administration centrale et des entités non financières publiques s'est amélioré en passant de 5,5% du PIB en 2013 à 5,1% du PIB en 2014. Le solde primaire (solde global hors intérêts sur la dette publique) rapporté au PIB a connu une évolution dans le même sens, passant de 3,9% en 2013 à 3,3% en 2014 ; ce qui signifie que le poids du paiement des intérêts sur la dette publique dans le PIB reste considérable malgré sa réduction (1,7% en 2014 et 1,5% en 2013).

La pression fiscale⁵³ est ressortie à 19,6% en 2014 contre 18,3% en 2013. Malgré une amélioration par rapport à 2013, le seuil minimal de pression fiscale fixé à 20,0% par le Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité des pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) n'est pas atteint.

Le rapport entre la masse salariale et les recettes fiscales s'est nettement amélioré en 2014. En effet, il est ressorti à 31,7% contre 33,6% en 2013 ; ce qui permet au Sénégal de continuer à respecter le plafond fixé à 35,0%.

Le ratio « dépenses en capital financées sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales » s'est dégradé de 1,4 point de pourcentage par rapport à 2013 pour atteindre 33,2%. Bien qu'il soit en baisse par rapport à 2013, ce ratio demeure au-dessus du plancher communautaire fixé à 20,0%.

⁵³ Recettes fiscales rapportées au PIB.